

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 20 (1928)  
**Heft:** 8

**Rubrik:** Économie politique

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

forte du caractère économique du travail féminin aurait certainement paru ici ou là désirable. Mais nous voulons nous garder d'émettre des critiques dès l'ouverture de cette exposition, pour la réussite de laquelle des milliers de femmes ont collaboré inlassablement. Dans quelques semaines, les portes de l'exposition s'ouvriront, et nous pourrons juger nous-mêmes. Peut-être aurons-nous plus tard l'occasion de commenter le résultat de l'exposition. C'est la première fois que les femmes tentent de réaliser une pareille œuvre par leur propre force; elles en tireront une leçon et l'expérience leur donnera le courage d'accomplir de nouvelles tâches.

## Economie politique.

### La conjoncture pendant le deuxième trimestre 1928.

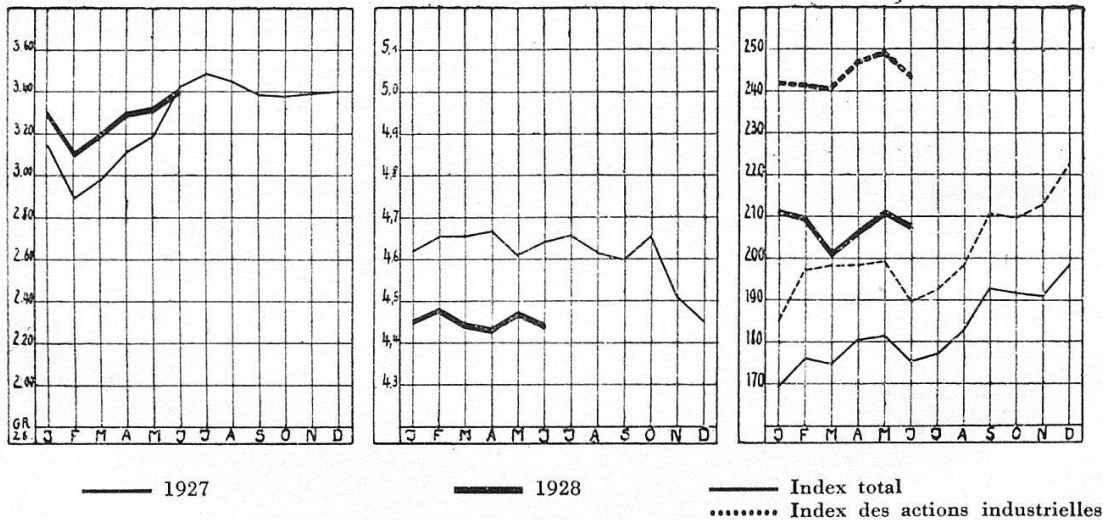
La situation économique favorable se maintient; cependant l'essor du premier trimestre 1928 ne s'est pas poursuivi à la même allure, mais a subi un léger ralentissement, provenant de la diminution des exportations en juin. La spéculation à la Bourse s'est aussi quelque peu calmée et elle observe la plus grande prudence dans son jugement de l'avenir.

Le *marché de l'argent* s'est faiblement relâché sous l'influence de l'augmentation du taux de l'escompte en Amérique. Mais les capitaux à court et à long terme peuvent encore être obtenus à des conditions tellement favorables qu'il ne faut pas s'attendre à une aggravation de la conjoncture de la part de nos financiers.

Taux de l'escompte privé

Taux des obligations  
(rendement des oblig. C.F.F. 3 $\frac{1}{2}$  0/0, A—K)

Index des actions



Les *cours des actions* ont été fortement influencés pendant les dernières semaines par les chocs des bourses étrangères, notamment New-York où l'on s'attaquait à la spéculation vraiment fantastique par le renchérissement de crédit. Les cours des actions suisses ont néanmoins pu se maintenir au niveau extraordinaire qu'ils avaient atteint au commencement de l'année. L'index de la Bourse s'élevait en pour-cent de la valeur nominale des actions:

	Index de 101 actions		Index de 31 actions industrielles	
	1927	1928	1927	1928
Janvier . . . .	169,6	210,5	185,1	242,6
Février . . . .	176,4	208,9	197,0	242,3
Mars . . . . .	175,0	200,5	197,9	241,6
Avril . . . . .	180,6	206,3	198,1	247,4
Mai . . . . .	181,6	208,3	199,5	248,8
Juin . . . . .	175,9	207,4	189,9	243,6

Les prix du commerce de gros n'ont en général pas changé pendant les trois derniers mois. Les hausses et les baisses se compensent à peu près.

Les prix du commerce de détail restent aussi stables. En mai fut faite une nouvelle enquête sur le taux des loyers. Elle révéla une hausse de l'index des loyers de 3 points. Un nouveau calcul du prix de l'habillement fit également constater une augmentation de l'index de 4 points, qui est due au renchérissement des chaussures et des articles textiles. L'index total ne s'en trouve toutefois pas élevé, car les prix des denrées alimentaires ont subi un fléchissement.

(Juin 1914 = 100)	Denrées alimentaires	Chauffage et éclairage	Vêtement	Lait	Index total
Janvier . . . .	159	139	162	174	161
Février . . . .	158	139	162	174	161
Mars . . . . .	157	139	162	174	160
Avril . . . . .	156	138	166	174	160
Mai . . . . .	156	137	166	177	160
Juin . . . . .	156	136	166	177	161

L'index des loyers s'élève:

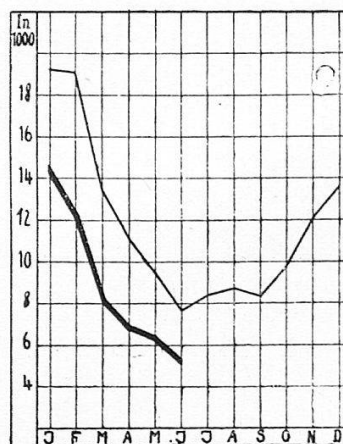
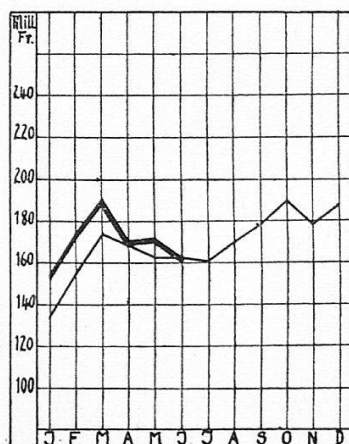
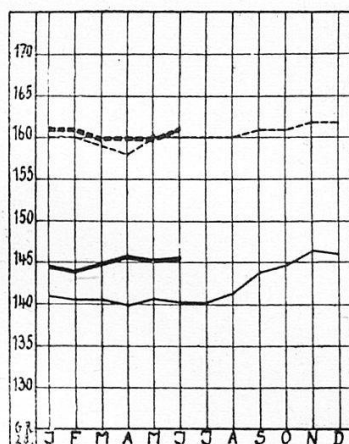
	Juin 1914	Fin 1920	Mai 1925	Mai 1926	Mai 1927	Mai 1928
Zurich . . . . .	100	142	173	182	195	200
Bâle . . . . .	100	141	172	179	186	190
Genève . . . .	100	129	155	160	166	172
Berne . . . . .	100	135	187	191	193	194
4 grandes villes .	100	137	171	178	186	190
Autres villes . .	100	122	148	153	156	159
Moyenne totale .	100	131	162	167	174	177

Les loyers deviennent toujours plus chers, bien qu'ils aient dépassé depuis longtemps déjà le renchérissement moyen du coût de la vie. Il en résulte, avec le temps, un changement dans des appartements plus petits et moins confortables. Les pouvoirs publics ont dès lors le devoir d'intervenir pour remédier à cet état de choses.

Index des prix

Exportation

Nombres des demandes d'emploi



..... Prix du commerce de détail  
 ———— » » » » gros

————— 1927

————— 1928

Le commerce extérieur n'a subi pendant le deuxième trimestre 1928 qu'une augmentation insignifiante par rapport à l'année passée. Tandis que les trois premiers mois de l'année accusaient une augmentation de l'importation de 108 millions et l'exportation de 53 millions, cette augmentation descendit à 17 millions pour l'importation et à 9 millions pour l'exportation. En juin, l'exportation était même légèrement inférieure à celle du même mois 1927.

	Importation		Exportation	
	1927	1928	1927	1928
	en millions de francs		en millions de francs	
Janvier . . . . .	183	220	134	153
Février . . . . .	186	223	156	174
Mars . . . . .	210	244	175	191
Avril . . . . .	205	214	167	168
Mai . . . . .	214	223	163	172
Juin . . . . .	211	211	163	162

L'industrie textile a enregistré une baisse sensible de l'exportation. L'exportation des laitages a de nouveau diminué, tandis que l'industrie des métaux et des machines a pu améliorer l'écoulement de ses produits. Nous reproduisons ci-dessous les chiffres d'exportation pour le deuxième trimestre (en millions de francs):

	1927	1928		1927	1928
Filoselle . . . . .	9,8	10,9	Aluminium et articles en		
Etoffe de soie . . . . .	53,4	47,9	aluminium . . . . .	12,0	15,3
Rubans de soie . . . . .	6,2	4,9	Instruments et appareils . . . . .	11,9	13,8
Fils de coton . . . . .	14,1	11,3	Montres . . . . .	55,5	62,8
Tissus de coton . . . . .	30,7	26,2	Couleurs . . . . .	19,4	18,5
Broderie . . . . .	25,5	24,0	Parfums et articles de dro-		
Articles en laine . . . . .	15,3	13,5	guerie . . . . .	9,2	7,3
Soie artificielle . . . . .	8,7	9,3	Fromage . . . . .	33,1	25,0
Chaussure . . . . .	8,2	9,2	Lait condensé . . . . .	12,3	10,5
Machines . . . . .	42,9	52,0	Chocolat . . . . .	8,2	8,5

Le marché du travail s'est encore amélioré pendant la saison d'été. Le nombre des demandes d'emploi n'a jamais été si bas depuis 1920. Un nombre notable de chômeurs n'est signalé que par l'industrie textile, commerce et administration et, comme toujours, par l'industrie du bâtiment.

*Nombre des demandes d'emploi 1928:*

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin
Agriculture, horticulture . . . . .	387	295	192	140	150	111
Alimentation, boissons et tabacs . . . . .	285	216	169	165	165	110
Industries de l'habillement et de la toilette . . . . .	259	214	166	178	162	142
Industrie du bâtiment . . . . .	3831	2649	1231	724	671	574
Industries du bois et du verre . . . . .	600	496	323	346	317	269
Industrie textile . . . . .	1911	2091	1681	1565	1391	1157
Industries des métaux et machines	1319	1104	674	545	445	416
Horlogerie et bijouterie . . . . .	339	318	183	138	99	82
Commerce et administration . . . . .	995	980	911	833	774	749
Industrie hôtelière . . . . .	720	684	588	502	437	257
Service de maison . . . . .	570	536	465	396	364	340
Manœuvres et journaliers . . . . .	1880	1536	970	754	826	633
Autres professions . . . . .	1116	898	712	624	609	538
	14212	12017	8265	6910	6410	5378

Bien que le recul des chiffres d'exportation ne suscite encore aucune crainte, cela est tout de même un indice comme quoi la marche des affaires

a plutôt une tendance à fléchir. L'aggravation de la situation économique en Allemagne se fait de plus en plus sentir et l'amélioration des débouchés dans les autres pays ne pourra la compenser qu'en partie. Si le recul de la production des industries de consommation (notamment de l'industrie textile) qui se manifeste par-ci par-là dure longtemps, l'effet se répercutera alors sur les industries de moyens de production qui sont maintenant pleinement occupées. De plus, l'on peut compter sur une aggravation saisonnière au cours des mois prochains. Mais il y a aussi des compensations: L'adaptation incessante, dans maints pays, de l'industrie aux procédés de production modernes, l'électrification et, chez nous, en Suisse, la saison favorable de l'industrie hôtelière. Donc, bien que l'on puisse compter sur des tendances défavorables dans la marche des affaires, il existe quand même la perspective qu'elles ne se manifesteront que lentement et pourront être contrebalancées par des améliorations dans d'autres pays et industries, avant que le chômage s'étende et que la capacité d'achat diminue.

### Les sociétés anonymes suisses.

La société anonyme est la forme d'organisation qui s'adapte le mieux à l'économie capitaliste, car elle limite la responsabilité au capital versé, elle permet la participation de plusieurs capitalistes à une entreprise et partant la constitution de grandes entreprises ainsi que la répartition des risques. La société anonyme rend en outre les relations économiques impersonnelles; l'actionnaire ne se sent gêné par aucun égard vis-à-vis de l'ouvrier, et le directeur est engagé pour faire rendre les plus hauts dividendes possibles. La société anonyme permet d'influencer ou même de dominer une entreprise au moyen de capitaux relativement minimes. C'est pourquoi elle se prête avantageusement à la réalisation de la tendance du capitalisme visant la concentration du pouvoir économique, ce qui a lieu par la fondation de sociétés particulières, notamment de sociétés financières et de participation (nommées aussi trusts et sociétés holding).

Le tableau suivant montre l'extension prise par la société anonyme en Suisse:

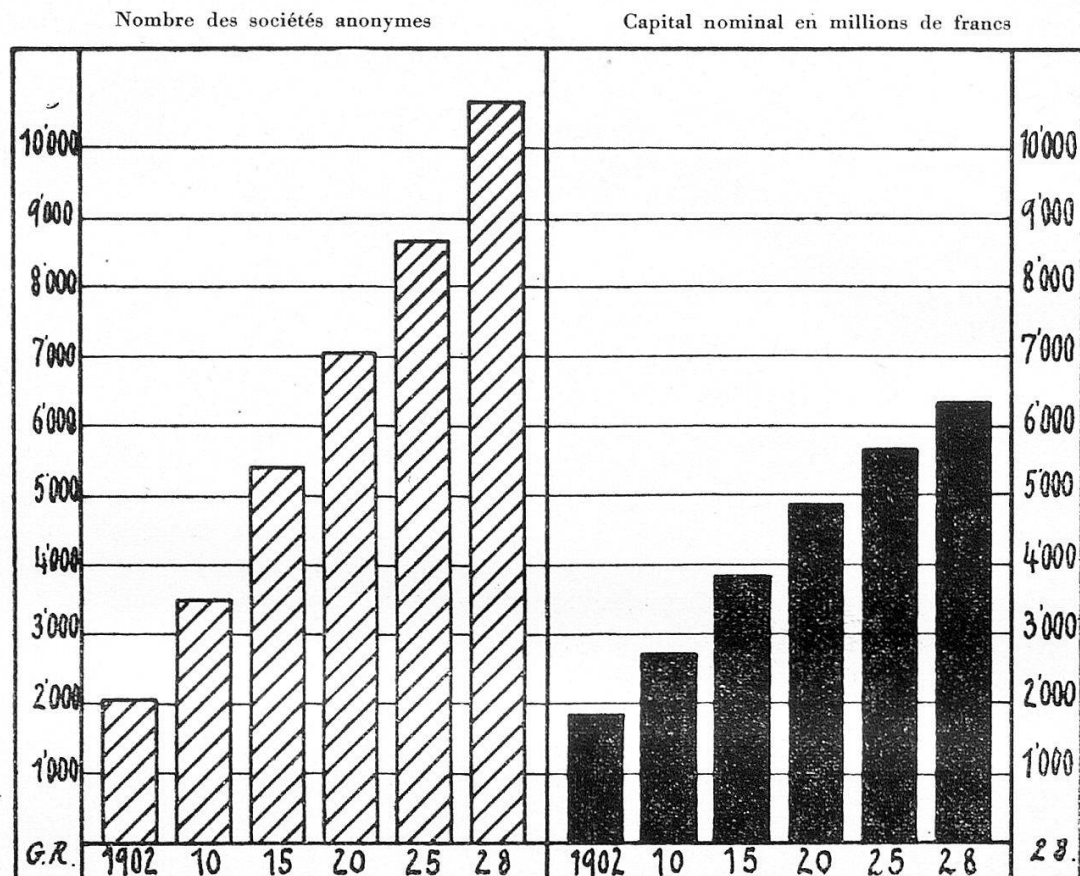
Au 1er janvier	Nombre de S. A.	Capital nominal en millions de francs	Au 1er janvier	Nombre de S. A.	Capital nominal en millions de francs
1902	2,056	1.882	1923	7,710	5.660
1910	3,547	2.723	1924	8,227	5.693
1915	5,418	3.778	1925	8,670	5.611
1920	7,070	4.729	1926	9,283	5.759
1921	7,266	5.243	1927	9,914	6.014
1922	7,498	5.667	1928	10,637	6.363

D'après le but des sociétés anonymes, le capital nominal se répartit comme suit (en pour-cent) sur les principales branches de production:

	1901	1910	1920	1928
Production de matières premières	4	7	8	8
Industrie . . . . .	25	28	31	27
Commerce . . . . .	45	52	52	59
Transport . . . . .	26	13	9	6
	100	100	100	100

Un déplacement intéressant est intervenu au cours des 30 dernières années. La part (en pour-cent) des sociétés anonymes de l'industrie a d'abord augmenté, mais est descendue de nouveau et ne comporte aujourd'hui guère plus qu'un quart. Les sociétés anonymes des transports ont beaucoup perdu en importance, car les principales voies de communications ont été étatisées ou

communalisées. La plupart des sociétés anonymes les plus solides en capitaux se trouvent dans le commerce, et ce sont principalement les banques et les sociétés financières et de participation qui sont la cause d'une si forte augmentation. Dans l'espace de 1921/27, le capital des sociétés financières et de participation accuse une augmentation de 700 millions en chiffre rond, cela fait 62 % de l'augmentation totale du capital.



Ces chiffres confirment ce que nous avons déjà déclaré, c'est-à-dire que le capital suisse passe toujours plus du capital de l'industrie au *capital de la finance*. En même temps l'enchevêtrement de notre économie nationale dans l'économie mondiale devient toujours plus grand ainsi que notre dépendance, car une très grande partie des sociétés en cause ont leur champ d'activité à l'étranger, c'est-à-dire qu'elles placent des capitaux suisses à l'étranger.

Les sociétés anonymes existant au 1<sup>er</sup> janvier 1928 se répartissent comme suit:

	Nombre	Capital nominal en 1000 francs
Production de matières premières . . . . .	257	485,076
Industrie . . . . .	2,699	1,686,426
<i>dont: Denrées alimentaires</i> . . . . .	370	331,540
<i>Textile</i> . . . . .	288	321,460
<i>Industrie chimique</i> . . . . .	315	223,258
<i>Machines et métaux</i> . . . . .	904	525,051
Commerce . . . . .	6,950	3,769,611
<i>dont: Commerce proprement dit</i> . . . . .	1,590	472,580
<i>Banques</i> . . . . .	272	1,141,233
<i>Trusts</i> . . . . .	640	1,551,106
Transport . . . . .	451	390,204
Diverses . . . . .	280	31,325
Total	10,637	6,362,642

Les 640 trusts possèdent à eux seuls un capital-actions de 1,5 milliards ou un quart du capital de l'ensemble des sociétés anonymes. Leur puissance financière est à peu près aussi forte que celle de toutes les sociétés anonymes de l'industrie. C'est pourquoi il ne faut pas s'étonner que le capital suisse représente toujours moins les intérêts vitaux des industries indigènes, mais place à l'avant-plan les intérêts du capital international.

---

## Economie sociale.

### L'Inspectorat des fabriques en 1926 et 1927.

Dans le 1<sup>er</sup> arrondissement (Jura-Berne, Fribourg, Vaud, Valais, Neuchâtel et Genève) on comptait à la fin de 1927 2055 fabriques soumises à la loi sur les fabriques, comprenant 75,332 ouvriers. Comparativement à 1926, il y a une augmentation de 11 fabriques avec 1214 ouvriers.

Dans l'arrondissement II (Berne sans le Jura, Soleure, Bâle-Ville, Bâle-Campagne et Argovie) il y avait à la fin de 1927 2235 fabriques avec 118,344 ouvriers. Ici aussi il y a augmentation comparativement à 1926 de 20 fabriques avec 3430 ouvriers.

Dans l'arrondissement III (Zurich, Lucerne, Uri, Schwyz, Unterwalden, Zoug, Tessin) il est constaté à la fin de 1927 un effectif de 2039 fabriques avec 101,744 ouvriers, c'est-à-dire une augmentation de 25 fabriques avec 2830 ouvriers.

Enfin dans le IV<sup>me</sup> arrondissement (Glaris, Schaffhouse, Appenzell, St-Gall, Grisons, Thurgovie et principauté de Lichtenstein) le nombre des fabriques était de 1840, celui des ouvriers de 71,478. Si le nombre des fabriques a diminué de 15 unités, celui des ouvriers s'est augmenté de 3423 par rapport à 1926.

Dans les 4 arrondissements, le total des fabriques assujetties à la loi à la fin de 1927 était de 8169, celui des ouvriers 366,898. Ce qui représente comparativement à 1926 une augmentation de 41 fabriques avec 11,901 ouvriers, et par rapport à 1923 de 228 fabriques avec 29,495 ouvriers.

Le nombre plus grand des fabriques a tout naturellement augmenté le travail des inspecteurs qui sont obligés de faire plus de visites qu'autrefois.

La collaboration des inspecteurs à l'examen des demandes de dérogation à la durée du travail leur occasionne beaucoup de travail. Il a été accordé pour 1926 au total à 1210 fabriques 1,815,786 heures supplémentaires. Ce chiffre s'accrut en 1927 de 78,2 %. C'est-à-dire qu'il fut délivré des autorisations pour 3,243,946 heures supplémentaires. C'est un record jamais atteint depuis l'application de la loi sur les fabriques et il est à espérer qu'on ne l'atteindra plus jamais. Pour le travail de nuit, il a été accordé en 1926 et en 1927 respectivement 200 et 248 autorisations. Quant aux dérogations pour le travail du dimanche, il en a été accordé 113 en 1926 et 109 en 1927.

Des amendes pour contraventions aux prescriptions sur le travail dans les fabriques ont été infligées: 26 cas pour contraventions à l'hygiène de la fabrique et la prévention des accidents, 58 cas pour contraventions au règlement de fabrique et règlements spéciaux, 515 cas pour dépassement de la durée légale du travail et d'autorisations exceptionnelles, 29 cas concernant le travail des femmes, 14 au sujet de l'emploi des jeunes gens, 1 cas pour contravention à d'autres prescriptions. La somme totale des amendes infligées s'élève pour les deux années à fr. 29,700.—

Un tableau statistique sur les vacances accordées en 1926 nous apprend que sur les 8128 fabriques assujetties à la loi, 3669 d'entre elles en autorisent à leurs ouvriers en payant une partie du salaire ou le salaire intégral. Une